



Procès-verbal de l'assemblée générale du 9 avril 2024

tenue au Centre Multifonctionnel *Rolland-Dion* à St-Raymond

Présences : **Membres :** 228

1. MOT DE BIENVENUE ET DÉSIGNATION D'UN PRÉSIDENT D'ASSEMBLÉE

Mme Isabelle Paquet, présidente du conseil d'administration, souhaite la bienvenue à tous à cette assemblée générale. Elle procède ensuite à la lecture de son mot de bienvenue. Avant d'aller plus loin, Mme Paquet présente aux membres Me Jérôme Dufour-Gallant, avocat de formation. Elle recommande de nommer Me Dufour-Gallant pour agir à titre de président d'assemblée. M. Michel Auger, appuyé de M. Claude Fluet propose Me Dufour-Gallant pour agir à titre de *président d'assemblée*.

Adopté à l'unanimité.

Me Dufour-Gallant remercie l'assemblée de sa nomination et demande de nommer un secrétaire d'assemblée pour prendre les notes manuscrites en vue de rédiger le procès-verbal. M. Philippe Gingras, appuyé de M. Christian Lesage propose de nommer Martin Vézina pour agir à titre de secrétaire d'assemblée.

Adopté à l'unanimité.

1.1 QUORUM

Me Dufour-Gallant explique la notion de quorum à l'assemblée. Il constate le quorum et déclare l'assemblée ouverte, il est 19h15. Il y a 228 membres sur place.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Me Dufour-Gallant procède à la lecture de l'ordre du jour et souligne aux membres présents que s'ils désirent ajouter des sujets de discussions au point 14 : *Affaires nouvelles*, ils pourront en discuter une fois rendu là.

M. Louis Giguère, appuyé de M. Yves Houde, propose d'adopter l'ordre du jour tel que présenté par Me Dufour-Gallant et de laisser le varia ouvert jusqu'à la fin de la rencontre.

Adopté à l'unanimité.

3. LECTURE DE L'AVIS DE CONVOCATION

Me Dufour-Gallant procède à la lecture de *l'Avis de convocation* qui a été transmis aux membres de l'Association par courriel ou par la poste. Une modification y a été apportée pour inclure les personnes qui ont acquis leur carte de membre entre le 1^{er} décembre 2023 et le 8 mars 2024.

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 19 AVRIL 2023

Le procès-verbal de la dernière assemblée générale défile à l'écran et Me Dufour-Gallant demande aux participants s'ils sont d'accord à une dispense de lecture. M. Simon Julien, appuyé de M. Louis-Simon Roy propose une dispense de lecture du procès-verbal de l'assemblée générale du 19 avril 2023.

Adopté à l'unanimité

Me Dufour-Gallant demande aux membres s'ils ont des commentaires ou corrections concernant la rédaction du procès-verbal.

Un commentaire concernant la rédaction est apporté par M. Philippe Gingras sur le point 8 *Tarification 2023*. Il souligne que le second paragraphe n'a pas été discuté lors de l'assemblée générale mais plutôt lors des présentations de fin de journée. M. Simon Moisan, appuyé de M. Léandre Plamondon propose d'adopter le procès-verbal de l'assemblée générale du 19 avril 2023 avec le retrait du second paragraphe du point 8.

Adopté à l'unanimité

5. DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS SE TERMINANT LE 30 NOVEMBRE 2023

Me Dufour-Gallant cède la parole à Mme Isabelle Gagné comptable agréée de la firme *Mallette*. Mme Gagné présente les états financiers de l'Association pour l'exercice se terminant le 30 novembre 2023. Quelques questions concernant certaines dépenses et subventions sont posées par certains membres au sujet des états financiers.

M. Romain Déry se questionne sur la façon selon laquelle les entrepreneurs sont choisis pour les travaux qui sont effectués sur le territoire. Ce dernier aimerait que la zec demande des soumissions en début de saison pour des taux horaire de transport ainsi qu'un coût à la tonne sur les matériaux granulaires.

Me Dufour-Gallant remercie Mme Gagné de sa présence.

6. PROPOSITION POUR NOMMER LA FIRME COMPTABLE, AUDITEUR POUR LA SAISON 2024

M. Martin Vézina recommande la firme Mallette pour effectuer le prochain audit de l'Association. M. Louis Cantin, appuyé de M. Louis Giguère propose la firme *Mallette* pour effectuer l'audition comptable de l'Association pour l'année 2024.

Adopté à l'unanimité.

7. RAPPORT D'ACTIVITÉS 2023 ET PRÉVISIONS 2024

Me Dufour-Gallant cède la parole à Mme Isabelle Paquet, présidente du Conseil d'administration. Cette dernière énumère certains articles du protocole d'entente qui autorisent l'Association à gérer le territoire de la zec pour le Gouvernement. Elle présente aussi certains points de la loi C-61.1 et des précisions concernant l'article 19 du règlement sur les zecs.

Pour terminer, elle présente deux diapositives sur les dernières nouveautés de la zec ainsi que certains projets pour le futur.

M. Romain Déry se demande de quelle façon la zec a géré le dossier du 65\$ qui était chargé pour un droit de circulation hivernal. La zec a été autorisée à charger le 65\$ en avril 2023 par le ministère; suite aux nombreuses vérifications et avis, le ministère a constaté que les zecs ne peuvent moduler le tarif du droit de circulation en fonction de la saison. Nous avons donc arrêté de l'offrir et il n'y a eu aucun remboursement.

M. Pierre Blouin s'interroge sur l'entente avec la Vallée Bras-Nord. La zec possède une entente financière avec la Vallée Bras-Nord pour compenser les désagréments engendrés par les utilisateurs de cette dernière. Nous rencontrons les dirigeants une fois par année pour discuter de leurs futurs projets.

M. Martin Vézina procède à la présentation du rapport d'activités pour la saison 2023 de même que les prévisions de travaux pour la saison 2024.

Quelques questions de la part des membres :

M. Jacques Turgeon : les statistiques de pêche sont en hausse ou en baisse? r : les récoltes 2023 sont supérieures de 1772 truites comparativement à 2022.

M. Romain Déry : la limite de prises est abaissée à 10 et pourtant en 2019 vous disiez que nous n'avions pas besoin de l'abaisser, qu'est-ce qui a modifié votre approche? r : c'est tout simplement que le ministère a uniformisé la limite de prises à 10 pour l'ensemble de la zone 27 et de plus, nous étions favorables à cette décision.

M. Noël Savard : les 2 ponts menant au Lac Poliquin sont bons ou pas bons? De plus l'affichage qui les indique *fermés* n'est plus en place. r : c'est la responsabilité du ministère de s'assurer que

l'affichage soit en place et ces deux traverses sont prévues être reconstruites d'ici quelques années. Pour le moment, nous considérons que ces deux traverses sont encore en bon état.

Autre question de M. Savard : le lac Poliquin montre-t-il des signes de rétablissement au niveau de la pêche? r : non, nos indicateurs ne nous permettent pas de vous dire le contraire pour le moment. Seul point positif, une baisse de la pression de pêche.

M. Jean-Pierre Roy se demande si nous pouvons lui fournir l'expertise de sol qui a servi lors de la construction du champ d'épuration du camping du petit lac Batiscan pour son projet de fosse septique personnel : r : non, car les rapports d'analyse de sol sont conçus en fonction d'un endroit déterminé.

Autre question de M. Roy : la coupe de bois prévue dans le secteur n'a pas eu lieu cette année, avez-vous une date début? r : la récolte devait avoir lieu cet hiver, vous nous l'apprenez qu'elle n'a pas été réalisée cet hiver. Pour le moment, on ne peut vous en dire plus.

M. Louis-Simon Roy se préoccupe des espèces introduites comme nous le mentionnons dans le rapport : r ; le ministère nous autorise ces introductions car ce sont des espèces exotiques qui ne peuvent tolérer le froid donc ne survivront pas.

Pourquoi pas des gélinottes alors? r : l'élevage des gélinottes est proscrit.

M. Samuel Rochette, pourquoi vous ne passez pas par l'ancien chemin pour monter au lac Leclerc au lieu du lac Dessureault? r : la réfection du chemin Leclerc via le lac Dessureault est beaucoup moins compliquée que par l'ancienne route.

M. Romain Déry : la pêche d'hiver au lac Béard, vous ne craignez pas de détruire le lac? Pour ouvrir un lac à la pêche blanche, le ministère nous l'autorise seulement si les captures de l'année précédente sont inférieures à 30% de son contingent.

M. William Demers se demande si la zec peut déterminer un nombre maximal de permis pour les cerfs sans bois? r : La zec n'a pas la compétence pour procéder à un tirage au sort pour le chevreuil. Cependant la récolte des cerfs sans bois est autorisée sur l'ensemble de la zone 27, incluant les deux zecs de Portneuf. L'automne dernier, une seule femelle a été récoltée sur les 30 chevreuils déclarés. Au niveau du RTLB, avez-vous une ouverture? r : nous savons que réseazec travaille sur le dossier au niveau provincial en ce moment. Nous allons attendre leur conclusion.

M. Frédéric Vachon se demande si le projet de sentier pédestre au petit lac Batiscan fera une boucle complète ? r : oui, nous invitons M. Vachon à venir consulter le sentier projeté en nos locaux.

M. Jean-Pierre Roy aimerait avoir des précisions sur les éléments qui ont été pris en compte pour la création du nouvel accès au lac à la Montre. r : premier élément au niveau de la sécurité, deux embarcations ont été emportées dans la chute dont une avec un passager, ce dernier a dû être secouru par notre personnel et transféré au centre hospitalier pour soigner ses blessures et le second élément est au niveau de l'accès piétonnier, les gens doivent enjamber l'enrochement créé par le CEHQ lors de la reconstruction du barrage il y a quelques années, donc il est très difficile d'y accéder.

8. TARIFICATION 2024

M. Martin Vézina informe les membres sur la *tarification 2024*. L'ensemble des forfaits saisonniers ont été majorés entre 10\$ et 35\$. Au niveau des droits quotidiens, le droit de passage journalier a été majoré de 1.50\$ pour passer à 14.00\$. Les droits quotidiens de prélèvement sont majorés entre 2\$ et 5\$ pour l'ensemble des segments. Les tarifs de camping ont eux aussi été majorés soit : quotidien (+1.50\$), mensuel (+20\$) et saisonnier (+40\$). Les tarifs 2024 incluent la protection *Airmédec* pour l'ensemble des utilisateurs.

9. PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2024

Le trésorier de l'Association, M. Mario Dion, présente les prévisions budgétaires pour l'année 2024. Le trésorier annonce que l'organisme prévoit un déficit de 15 780\$ en 2024. Nous mentionnons à M. Saul Branco que nous avons oublié sa recommandation suggérée l'an dernier à l'effet de balancer les prévisions budgétaires à 0 au lieu de présenter un déficit de revenus.

10. CHASSE À L'ORIGNAL

M. Martin Vézina présente un graphique concernant la récolte des orignaux durant les 20 derniers automnes.

Notre demande de réduire d'une semaine la période de chasse à l'arc/arbalète a été acceptée et elle entrera en vigueur cet automne. La nouvelle période sera de 9 jours au lieu de 16.

Notez maintenant que la chasse sur la zone 27 débutera en même temps que sur la zec et se terminera une semaine plus tard. Avant, la chasse sur la zone débutait une semaine plus tôt et se terminait en même temps.

À l'écran apparaît les périodes de chasse 2024 ainsi que pour 2025.

Le nouveau plan de gestion de l'orignal est toujours prévu pour le 1^{er} avril 2026.

11. DÉSIGNATION D'UN PRÉSIDENT D'ÉLECTION ET DE DEUX SCRUTATEURS

La période de mise en candidature s'est terminée le 25 mars dernier et nous avons reçu 11 candidatures conformes pour 4 postes disponibles. Il y aura donc une élection pour déterminer les 4 candidats qui occuperont un siège au sein du conseil d'administration. M. François Corriveau, appuyé de M. Jean-Pierre Roy propose Me Jérôme Dufour-Gallant pour agir à titre de *président d'élection*.

Adopté à l'unanimité

Mme Isabelle Paquet, appuyé de M. Marco Poulin propose Mme Catherine Théoret pour agir à titre de scrutatrice.

M. Michel Gagnon, appuyé de M. Jacques Turgeon propose M. Claude Fluet pour agir également à titre de scrutateur.

Adopté à l'unanimité

12. ÉLECTION DES ADMINISTRATEURS

Le président d'élection demande aux 11 candidats de faire une courte présentation de deux minutes sur les raisons qui les motivent à siéger au sein du conseil d'administration de la zec. Les candidats en lice sont : M. François Auger, M. Martin Baillargeon, M. Louis Cantin, M. François Corriveau, M. Romain Déry, M. Michel Gagnon, M. Louis Giguère, M. Philippe Gingras, M. Yvon Legault, M. Jean-Philippe Létourneau et M. Steeve Vézina. Chacun à tour de rôle y va de sa présentation.

Suite au dépouillement du vote, M. François Auger, M. Martin Baillargeon, M. Louis Cantin, M. Philippe Gingras sont élus au sein du conseil d'administration. Le président d'élection remercie les participants non-élus et demande la destruction des bulletins de vote. Étant donné que personne ne demande la destruction des bulletins, ces derniers seront conservés jusqu'à la prochaine assemblée générale.

13. PRÉSENTATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les membres du conseil d'administration sont les suivants : Mesdames Isabelle Paquet et Sylvie Robitaille. Messieurs François Auger, Martin Baillargeon, Louis Cantin, Philippe Gingras, Alain Larochelle, André Beaumont, Jean-Guy Denis et Mario Dion

14. AFFAIRES NOUVELLES

- a) M. Romain Déry : ce dernier s'interroge sur les coûts engendrés pour tenir une telle soirée. r : ce que l'on peut vous dire pour le moment, c'est que le cocktail coûte environ 20\$ par personne et que la sécurité coûte environ 1000\$
- b) M. Christian Lesage : il mentionne que les tarifs imposés l'hiver mettent en péril l'avenir des sentiers de motoneige fédérés dans la région.
- c) M. Patrice Cloutier : il a initié une pétition, contenant plus de 1600 noms, contre la tarification hivernale. Il souligne que cette tarification ne favorise pas le bon voisinage et que des bénévoles en provenance de l'autre zec ne viennent plus gratter sur la Batiscan. M. Dominic Bourget du MELCCFP explique le règlement sur les droits de circulation.
- d) M. Guillaume Ouellet : le président de réseazec explique sur quoi repose le fondement des zecs au Québec et ne comprends pas la grogne engendrée par le droit de circulation qui découle de la loi provinciale. Les zecs sont les seuls organismes qui ont le pouvoir de tarifer un droit de circulation au Québec.

- e) M. Patrice Cloutier ; il remercie M. Bourget, représentant du ministère, d'avoir permis à certains membres de pouvoir assister à cette assemblée. D'autres zecs ne respecteraient pas le règlement en place, vous allez faire quoi avec eux? Les autres zecs du coin ne sont pas d'accord avec l'orientation de la Batiscan-Neilson. Ça n'a pas d'allure de tarifer les clubs de motoneige pour circuler dans les zecs.
- f) M. Louis Paquet : il faut que tout le monde travaille dans le même sens pour en venir à une entente.
- g) M. Romain Déry : qui a décidé de la création des zecs en 1978 et de quelle façon ils ont délimité les territoires. Pourquoi, il y a des terres publiques sans zecs et d'autres sont encore des clubs privés? La zec devrait redevenir territoire libre. Personne sur place n'est en mesure de répondre aux questions qui ont mené à la création des zecs.
- h) M. Philippe Gingras : le maire de Saint-Raymond envisage de ne plus faire déneiger le stationnement de l'accueil Saguenay, vous avez mentionné que vous le prendriez en charge advenant le cas. r : advenant le cas, la zec prendra en charge le déneigement de ce dernier.

En ce qui concerne le secteur Perthuis, un regroupement de propriétaire désire entamer un processus pour la création d'un stationnement un peu avant la cabane à sucre en prévision de la fin des opérations forestières. La zec accompagnera le regroupement dans la mise en place de ce projet.

Du côté de la Mauvaise, nous profitons de la présence des forestiers qui déneigent le stationnement au poste d'accueil.

- i) M. Louis Cantin : comment fait-on pour faire modifier les règlements et les lois? r : Me Dufour-Gallant explique la procédure pour faire modifier une loi et M. Dominic Bourget en rajoute sur le processus ardu d'une démarche en ce sens.
- j) M. Simon Moisan : il se questionne sur les dates obligatoires d'enregistrement. Présentement, l'enregistrement est requis entre le 1^{er} mai et le 30 novembre.
- k) M. Michel Robidoux : le vice-président de réseazec souligne que la FQGZ possède une entente avec la FQCQ pour la circulation dans les zecs mais que la FQGZ n'en n'a pas encore avec la FCMQ.
- l) M. Israël Faucher : il mentionne qu'étant producteur agricole lui-même, il ne reçoit aucune compensation financière du club de motoneige pour circuler sur ses terres, donc la zec ne devrait pas en recevoir elle aussi.
- m) M. Philippe Gingras : il essaie de comprendre la différence entre l'enregistrement et le paiement du droit de circulation. L'enregistrement est requis durant une période précise de l'année et le droit de circulation doit être acquitté en tout temps.
- n) M. Yves Houde : il trouve ça de valeur de payer de nombreuses taxes (municipales, scolaires et bail) et de ne rien recevoir en retour des municipalités.

16. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, la levée de l'assemblée est proposée par M. Mark Michaud, et appuyée de M. Yves Houde, il est 22h00.

Me Jérôme Dufour-Gallant

Président d'assemblée

M. Martin Vézina,

Secrétaire d'assemblée